



# Assemblée générale 2019 de l'UFAL

## Convocation et appels à candidature



**L'Assemblée Générale ordinaire de l'UFAL se tiendra  
le dimanche 2 juin 2019 à 9h00  
à l'Espace Marx, 6B rue Roger Salengro, 59800 Lille**

**Elle marquera donc la fin de l'Université Populaire Laïque 2019 qui  
débute le jeudi 30 mai.**

# Ordre du jour de l'Assemblée Générale

## 8h30 : Accueil des participants

Émargement de la liste des présents, vérification des mandats et remise des documents  
L'Assemblée générale débutera à 9h00 précises.

## De 9h00 – 12h00 : Assemblée Générale

- Ouverture de l'Assemblée générale par Christian Gaudray, président de l'UFAL
- Adoption du [compte-rendu de l'Assemblée générale de 2018](#)
- [Rapport d'activité 2018](#) : présentation et vote
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration
- Rapport financier, compte de résultat et bilan de l'exercice 2018
- Rapport de la Commission de contrôle des comptes
- Approbation des comptes et quitus
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2019
- Vote sur le montant des cotisations
- Rapport de la Commission d'agrément et d'arbitrage
- Proclamation des résultats du renouvellement partiel du Conseil d'administration
- Élection des membres de la Commission d'agrément et d'arbitrage
- Élection des membres de la Commission de contrôle des comptes

## De 12h à 12h30 : Conseil d'administration

- Élection du Bureau national
  - Élection du Secrétariat :élection du Président, élection du Vice-président, élection du Secrétaire général, élection du Trésorier ;
  - Élection du reste du Bureau national.
- Vote sur les représentations

## 12h30: Fin de l'Assemblée générale

# Modalités de participation

## Pour pouvoir prendre part aux votes lors de l'AG, les UFAL Départementales doivent :

- **avoir réglé leur cotisation annuelle** (cf. courrier d'appel envoyé fin 2018) dans les meilleurs délais,
- **avoir collecté les listes d'adhérents à jour au 31 décembre 2018 des UFAL locales actives de leur département** et les faire parvenir à l'UFAL Nationale à l'adresse suivante : [ufalsiege@ufal.org](mailto:ufalsiege@ufal.org)
- **désigner un représentant** qui prendra part aux différents votes lors de l'AG (Rapport d'Activité, Rapport Financier, élection du CA...).

**Dès que vous avez décidé des modalités de votre participation à l'AG, informez-en nous sans tarder à l'aide du formulaire suivant :**

> [Mon UFAL sera présente ou représentée à l'AG, je clique ici](#) <

**Important:** Si votre UFAL Départementale ne peut être représentée à l'AG, nous vous incitons fortement à donner pouvoir à une autre UFAL Départementale de votre choix (attention, chaque UFAL départementale présente ne peut détenir qu'un seul pouvoir).

## Prise en charge des frais :

Plusieurs personnes d'une même UFAL peuvent être présentes à l'AG, mais seuls les frais du représentant désigné seront pris en charge par l'UFAL Nationale.

# Les rapports

Le Conseil d'administration du 16 mars 2019 a voté le Rapport d'activité 2018 qui sera soumis au vote lors de l'Assemblée générale.

## [Télécharger le Rapport d'activité 2018](#)

Le Rapport financier doit encore être validé par l'expert comptable et la Commission de contrôle des comptes avant diffusion, il sera donc téléchargeable prochainement et vous en serez informés par AGIR.

Le compte-rendu de l'AG 2018 est téléchargeable [ici](#).



# APPELS À CANDIDATURE



## Appel à candidature pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration de l'UFAL nationale

**Au cours de la prochaine Assemblée Générale, en application de nos statuts, nous aurons à procéder au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.**

Les candidatures doivent être adressées au siège jusqu'au **lundi 20 mai 2018, dernier délai,**  
par courriel ([ufalsiege@ufal.org](mailto:ufalsiege@ufal.org))  
ou par voie postale (27 rue de la Réunion 75020 Paris).

Les administrateurs sortants peuvent de nouveau poser leur candidature, il s'agit de Élisabeth CHAMBOREDON, Serge CHAUDOURNE, Christophe HORDE, Françoise LIPCHITZ, Patrick MARTIN, Jacques MARTINENT, Marie PERRET et Vincent RAMECOURT.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de 24 administrateurs : 8 dont le mandat expire en 2019, 8 dont le mandat expire en 2020 et 8 dont le mandat expire en 2021.

Le Conseil d'administration du 16 mars 2019 a décidé de fixer le nombre total d'administrateurs à 21.

Pour être recevables, toutes les candidatures devront être retournées accompagnées de la fiche de candidature ci-jointe, datée et signée : [télécharger la fiche de candidature au CA](#).



# Appel à candidature pour la Commission d'agrément et d'arbitrage de l'UFAL nationale

**Au cours de la prochaine Assemblée Générale, en application de nos statuts, nous aurons à procéder à l'élection des membres de la Commission d'agrément et d'arbitrage.**

Cette Commission est définie par l'article 6-B du règlement intérieur :

*Cette commission, élue par l'Assemblée Générale Ordinaire et renouvelée tous les ans, comprend deux personnes membres du Conseil d'Administration et une personne non membre du Conseil d'Administration. Il y a incompatibilité entre membre de cette commission et membre du Bureau.*

*Elle instruit les dossiers d'adhésion ou de radiation des UFAL-R, des UFAL-D ou des UFAL-L, ainsi que les dossiers de conflits ou de litiges qui peuvent apparaître à divers niveaux du mouvement.*

*Ces litiges peuvent concerner les orientations aussi bien que les comportements quand ils mettent en danger la cohésion et l'image publique du mouvement.*

*Elle essaie, dans un premier temps, de dégager des perspectives de conciliation, avec l'accord des interlocuteurs. Si elle n'y parvient pas, elle étudie une procédure d'arbitrage.*

*Elle fait l'objet d'un compte-rendu à l'Assemblée Générale dans le cadre du rapport d'activité.*

*Sur avis de la Commission d'agrément et d'arbitrage, la décision du Conseil d'Administration est définitive et irrévocabile.*

Les membres sortants sont :

- membres du CA : Michel CANET et Philippe MARTIN
- non membre du CA : Pierre BLERY

Les candidatures doivent être adressées au siège  
jusqu'au **lundi 20 mai 2018, dernier délai,**  
par courriel ([ufalsiege@ufal.org](mailto:ufalsiege@ufal.org))  
ou par voie postale (27 rue de la Réunion 75020 Paris).

Pour être recevables, toutes les candidatures devront être retournées accompagnées de la fiche de candidature ci-jointe, datée et signée :

**[télécharger la fiche de candidature à la CAA](#)**



# Appel à candidature pour la Commission de contrôle des comptes de l'UFAL nationale

**Au cours de la prochaine Assemblée Générale, en application de nos statuts, nous aurons à procéder à l'élection des membres de la Commission de contrôle des comptes.**

Cette Commission est définie par l'article 10.6 des Statuts et l'article 6-C du règlement intérieur :

*L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale de l'UFAL. Elle se prononce chaque année sur le rapport moral et d'activité de l'UFAL. Elle examine et se prononce sur le quitus de l'exercice clos, sur proposition d'une Commission de contrôle des comptes, désignée par l'Assemblée Générale précédente.*

*Cette commission, élue par l'Assemblée Générale Ordinaire et renouvelée tous les ans, comprend deux personnes membres du Conseil d'Administration et une personne non membre du Conseil d'Administration. Il y a incompatibilité entre membre de cette commission et membre du Bureau.*

*Elle a pour mission de vérifier les comptes du trésorier.*

*Elle fait l'objet d'un compte-rendu à l'Assemblée Générale dans le cadre du rapport financier.*

*Dans le cas où l'Assemblée Générale décide de missionner un Commissaire aux Comptes pour certifier les comptes, la Commission de Contrôle des Comptes n'est pas constituée.*

Les membres sortants sont :

- membres du CA : Christophe HORDÉ et Nicolas POMIES
- non membre du CA : Monique VÉZINET

**Les candidatures doivent être adressées au siège jusqu'au lundi 20 mai 2018, dernier délai, par courriel ([ufalsiege@ufal.org](mailto:ufalsiege@ufal.org)) ou par voie postale (27 rue de la Réunion 75020 Paris).**

Pour être recevables, toutes les candidatures devront être retournées accompagnées de la fiche de candidature ci-jointe, datée et signée :

**[télécharger la fiche de candidature à la CCC](#)**